



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE, VERIFICATION ET MAINTENANCE DES
EXTINCTEURS, DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE ET SPRINKLAGE POUR
L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOT 2 -
SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2020/768 en date du 22 décembre 2020, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de signer des accords-cadres ayant pour objet la fourniture, vérification et maintenance des extincteurs, des systèmes de désenfumage et sprinklage pour l'ensemble du patrimoine de la communauté d'agglomération, pour une période initiale de deux ans, reconductible de façon expresse pour une période de deux ans et décomposés comme suit :

- Lot 1 : Vérification des extincteurs et des trappes de désenfumage du patrimoine avec la société PRO INCENDIE, ayant son siège social à Cambrai (59400), 2 rue Louis Blériot, pour un montant maximum de 50 000 € HT,
- Lot 2 : Dispositif de sprinklage du site Plat RIO situé à Annezin avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTMES – CLEVIA NORD, ayant son siège social à Wambrechies, 156 allée Hélène Boucher, pour un montant maximum de 70 000 € HT,

Considérant que les accords-cadres ont été notifiés aux titulaires le 31 décembre 2020,

Considérant qu'au cours de l'exécution de la période initiale, il s'avère nécessaire, afin de pouvoir assurer la continuité du service jusqu'à la reconduction de l'accord-cadre, d'augmenter le montant maximum du marché de 9,50 %, soit une augmentation de 6 650 € HT, portant le montant maximum du marché à 76 650 € HT, et donc de signer, en conséquence, un avenant n°1 à l'accord-cadre.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre portant sur le lot 2 (dispositif de sprinklage du site Plat RIO situé à Annezin) du marché Fourniture, vérification et maintenance des extincteurs, des systèmes de désenfumage et sprinklage pour l'ensemble du

patrimoine de la communauté d'agglomération avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEVIA NORD, ayant son siège social à Wambrechies, 156 allée Hélène Boucher, ayant pour objet d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre, fixé initialement à 70 000 € HT, de 9,50 %, soit 6 650 € HT, portant ainsi celui-ci à 76 650 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ~~04~~ 4 AOUT 2022

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 AOUT 2022

Et de la publication le :- 5 AOUT 2022

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel